

# TROPHÉE DE L'ASPI RACING



N° d'épreuve FFM.....227.....

Moto-Club : L'Aspi Racing

N° d'affiliation : C2351

Date : 6 mai 2022: Essais officiels

7 et 8 mai 2022 courses et qualifications

Lieu: Circuit du pôle mécanique d'Alès.

Organisateur technique : L'Aspi racing. Mr et Mme BERGERON

E-mail : [contact@laspi-racing.com](mailto:contact@laspi-racing.com)

Téléphone: 07,82,96,04,90 / 06,11,18,56,43

## Règlement particulier du Trophée l'Aspi Racing d'Alès.

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 : ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 : OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course: Mr LEFEBVRE Didier

Directeurs de course adjoints: Mme COSTE Corinne et Mme DEL RIO Maryse

Délégué FFM (Président du Jury): Mr FERRER Serge

Membre du Jury : Mr OST André

Membre du Jury : Mr BAGOUSSE Georges



Commissaire technique responsable: Mr Gaillaud Richard  
Responsable du chronométrage Mr BOURDARIAS Alain

### ARTICLE 3: Catégories et engagement

600 CC  
1000 CC  
Endurance les 269' (1000 et 600 cc)

Courses annexes :  
Sportwin  
PMR  
ClassGP

### ARTICLE 4: Contrôles administratifs et techniques

#### Licences :

Les pilotes devront être muni d'une licence FFM NCO à l'année ou ils devront prendre une licences à la journée sur plusieurs jours (LJA2) au tarif en vigueur si ils sont non licenciés à la FFM et désireux de participer à la manifestation : Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Les pilotes devront être agés de 15 ans et plus pour la vitesse et de 16 ans et plus pour l'endurance.

#### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque pilote devra se présenter avec sa licence annuelle FFM de la saison en cours ou avec sa licence LJA1 ou LJA2 suivant les courses.

#### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, bottes de cuir, casque).

### ARTICLE 5 : Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical: Dr CHERREAU Patrick et DR JABEUR AMHED

Nombre de secouristes: 4

Nombre d'ambulance(s): 2

Hôpital le plus proche : Alès

Temps de trajet (en min): 7 minutes soit 4,20 km

### ARTICLE 6: Le site de pratique

Accès :

Nom du site: Pôle mécanique d'Alès, 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues

Longueur du circuit: 2,5 km

Largeur minimum de la piste: 13 mètres

Capacité Moto : Pendant les essais du Vendredi : 40, Essais qualificatifs : 42,

En course : 42

Limite décibel : 100 db le Vendredi, 102 db le week-end.

Nombre d'OCP\* 26 commissaires minimum\*Officiels Commissaires de Piste

Visa moto club

Visa de la ligue

Visa de la FFM

Le 14/04/2022 - Visa 22/0313



# TROPHEE DE L'ASPI RACING



## Règlement général 2022 Courses vitesses et Endurances du Trophée de l'Aspi Racing.

L'Aspi Racing vous présente le Trophée de



# L'Aspi Racing 2022 :

- (1) Circuit du Pôle mécanique d'Alès, le vendredi 06 mai, le samedi 7 mai et le dimanche 8 mai 2022. Essais officiels le vendredi 06 mai 2022.
- Trophée 600, 2 Qualifications + 2 Courses
- Trophée 1000, 2 Qualifications + 2 Courses
- Endurance les 249': 2 Qualifications + Endurance de 249 minutes (4h09)

+ des courses annexes suivant les épreuves

Seront prioritaires au différent Trophées de l'Aspi Racing, les pilotes ou équipages qui souhaitent participer aux 2 épreuves.

Tarif Engagement/Epreuve	Non Licenciés Aspi	Licenciés Aspi
Tarif Vitesse 600/1000	299,00 €	289 €*
Tarif Endurance les 249'	779,00 €	769€*
Vitesse + Endurance pour 2 pilotes du même Team	1 370,00 €	1340 €*
Vitesse + Endurance pour 3 pilotes du même Team.	1 670,00 €	1630€*

\*Tarif pour les pilotes ou équipages complet licenciés au moto club de l'Aspi Racing.(FFM 2351).

\*\*Tarif sans le Box pour les Endurances

Ceux qui prennent un box le week-end complet ne paieront pas de supplément, cependant il leur sera demandé d'accueillir d'autres équipages et dans ce cas, les équipages accueillis devront leur verser 30 € par équipage pour compensation.

Le tarif d'inscription seront majorés de 50 € pour la vitesse et 100 € pour les équipages d'endurance si l'inscription est faite à moins de 30 jours de l'épreuve.

Un chèque de Caution de 500 € est exigé pour les Cautions des transpondeurs, Box pour l'Endurance, celui ci pourra être conservé pour l'ensemble des 2 Trophées et ne sera bien entendu pas encaissé hormis pour couvrir les frais éventuels de la perte des Transpondeurs ou détérioration des Box ou non respect du règlement.

Seront prioritaires au(x) Trophée(S) de l'Aspi Racing, les pilotes ou équipages qui souhaitent participer aux 2 épreuves.

Pourront participer au Trophée de l'Aspi Racing, les titulaires d'une licence F.F.M. NCO en cours de validité ou **les pilotes munis d'une licence « une manifestation, LJA»**. Voir sur le site de la Fédération Française de motocyclisme (FFM).

Les pilotes devront être âgés d'au moins 16 ans (15 ans pour les cylindrées de moins de 600 cc) et titulaires du C.A.S.M. conformément aux règlements de la F.F.M.



Nombres de coureurs maxi en piste en épreuve vitesse : de 40 à 42 en qualification et en course selon les circuits.

Nombres de coureurs maxi en piste en épreuve d'Endurance : de 40 à 47 en qualification et course selon les circuits.

### **Conditions d'annulations pour les participants :**

#### **PAS DE REMBOURSEMENT**

**Une assurance annulation est à souscrire au prix de 36€ (non obligatoire)**

**Annulation de l'épreuve : en cas d'annulations de l'épreuve, un report sera proposé ou avoir. Un report de date d'épreuve ne correspond pas à une annulation de celle ci, Si un participant souhaite annuler suite à un report de date, les frais d'annulations pourront être appliqués.**

### **Les différentes catégories :**

#### **Catégorie Trophée Vitesse 1000 cc ou Endurance les 249' 1000 cc :**

Toutes sportives et Roadster à partir de 1993 (dérogation possible sur demande)  
Supérieur à 749 cc pour les 4 cylindres  
Supérieur à 797 cc pour les 3 cylindres  
Supérieur à 959 cc pour les bicylindres.

Exemple Yamaha R1, Suzuki 750\*/1000 GSXR, Honda CBR 900, 929, 954,1000/ Kawasaki ZX9R, ZX10R, ZX10RR, H2/ Ducati Panigale, 999, 1099, 1199, 1299, V4. MV Agusta F4 1000, 800\*, Aprilia RSV4, RSV 1000....

#### **Catégorie Trophée 600 cc ou Endurance les 249' 600 cc:**

Toutes sportives à partir de 1993.  
De 599 cm3 Jusqu'à 750 cc pour les 4 cylindres.  
De 599 cm3 jusqu'à 798 cc pour les 3 cylindres.  
De 599 cm3 Jusqu'à 959 cc pour les bicylindres.  
Tous Roadster à partir de 1993.  
De 599 cm3 Jusqu'à 900 cm3 pour les 4 cylindres.  
De 599 cm3 Jusqu'à 900 cm3 pour les 3 cylindres.  
De 599 cm3 Jusqu'à 900 cm3 pour les bicylindres.

Exemple : Yamaha R6, Honda CBR600, Suzuki GSXR600/750\*, Kawasaki ZX6R, MV Agsuta 675, 800\*, Triumph 765 , Yamaha MT09, Suzuki GSR600 OU 750, Kawasaki Z800, Z900\*, HONDA 600 Hornet.

\* Pour l'équité, ces machines pourront être classé en 600 ou 1000 par son pilote mais l'organisateur se réserve le droit de les monter ou descendre de catégorie en fonction des performances de leur pilote.

#### **Les 169'd'Argent : (seront intégrés à l'Endurance les 249' pour l'épreuve d'Alès, avec classement spécifique)**

Les motocycles de type roadster (modèles dépourvus de carénage, les types S et F ne pourront concourir) des classes suivantes sont autorisées à prendre part à l'épreuve :



Catégorie 600 : monocylindre jusqu'à 700 cm<sup>3</sup>, bicylindres jusqu'à 700 cm<sup>3</sup>, 3-cylindres jusqu'à 675 cm<sup>3</sup>, 4-cylindres jusqu'à 600 cm<sup>3</sup>. - Monocylindre Jusqu'a 701

Catégorie 800 \* : bicylindre et 3-cylindres jusqu'à 900 cm<sup>3</sup>, 4-cylindres jusqu'à 900 cm<sup>3</sup>.

### Dossier, adresse :

Les pilotes ou équipage qui souhaitent participer au Trophée de Ledenon devront adresser leur dossier complet à l'adresse suivante : L'Aspi Racing – 166 route de Lézan 30350 Canaules et Argentières.

Le Dossier pour être complet doit comprendre :

- la fiche d'inscription complétée et signée.
- l'abandon de recours.
- Chèque pour la catégorie choisi à l'ordre de L'Aspi Racing (possibilité de plusieurs chèques pour ceux s'inscrivant à plusieurs manches), chèques vacances acceptés, espèce sur place si envoi d'un chèque de caution au préalable.
- Un chèque de caution de 500 € (non encaissé, à l'ordre de l'Aspi Racing) pour la caution du transpondeur, respect des règles et le Box pour ceux pratiquant les endurance.

### Licences et conditions de participation:

Pourront participer au Trophée de l'Aspi Racing, les titulaires d'une licence F.F.M. NCO en cours de validité ou **les pilotes munis d'une licence « une manifestation, LJA »**. Voir sur le site de la Fédération Française de motocyclisme (FFM). Course de vitesse à partir de 15 ans pour les 600 cc. Course d'endurance à partir de 16 ans.

*Vérification licence et administratif :*

Le vendredi à partir de 17h30 et samedi matin dès 7h30.

Assurance de l'épreuve : Assurance en cours de souscription conforme au règle FFM

### Respect d'autrui et règles des circuits :

Il est rappelé que le respect d'autrui est une valeur primordiale pour le Trophée de L'Aspi Racing. Pour cela, nous vous demandons : - De respecter les riverains ou les personnes dans le paddock - De ne pas faire rouler de machine, quelque soit le gabarit de celle-ci, en échappement libre - De ne pas faire de burn ou de rupteur dans les paddocks et sur la piste - De ne pas faire de test de vitesse ou de freinage dans les paddocks - De tenir les animaux domestique en laisse - De stopper tout bruit de moteur après 22h. Des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de la compétition pourront être prises.

**Une amende de 250 € sera exigée pour tout abandon de pneus sur le paddock.**

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. Les chiens doivent être attachés et les enfants



surveillés. Tout manquement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Les pilotes s'engagent à observer scrupuleusement les règles d'utilisation et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux ou/et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. Le port du casque est obligatoire pour le pilote ou passager sur l'ensemble du Paddock et sur la piste. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de mettre volontairement des roues hors-piste, de faire des burn out.

Sauf autorisation, les circuits interdisent les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburants, de photos, de vidéos, de baptêmes de piste (en passager), de cours de pilotage.

## Niveau sonore

La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule est fixée pour les essais du Vendredi (si il y a des essais) à , 100db à Alès. Pour les épreuves se déroulant les samedis et dimanches, cette mesure est relevée à 102 dB. Lors de contrôle du niveau sonore des véhicules, celui-ci est effectué de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un régime moteur égal à 60% du régime maximum. Aucune tolérance ne sera admise pour les véhicules modernes, sauf pour les véhicules immatriculés, conformes au Code de la Route et équipés du silencieux d'origine et conforme (non modifié).

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible.

## INTERDICTION

Il est strictement interdit de laisser vos pneus usagés sur l'enceinte des circuits.

## ASSURANCES

L'organisateur de chaque épreuve contracte une police d'assurance garantissant la responsabilité civile en cas d'accident survenu pendant la manifestation, conformément à l'article R 331-30 et A 331-32 du code du sport.

## INTERPRÉTATION – LITIGES

Tout litige sur une épreuve sera tranché en premier ressort par le Jury des Commissaires Sportifs de l'épreuve après avis et notification des Commissaires Techniques, en cas de contestation de la décision, l'instance compétente est le Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage. Tout litige suite à un démontage après la manifestation sera tranché par la C.N.V., après avis des Commissaires Techniques responsables du contrôle, en cas de contestation de la décision, l'instance compétente est le Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage.

## Courses :

**Pas de chronos minimum de qualification.** (Toutefois, il s'agit de compétition, il va de soit qu'il faut un minimum d'expérience sur circuit pour participer et que pour la sécurité de tous, l'organisateur se réserve le droit de refuser un pilote s'y cela s'avère trop dangereux pour la sécurité de tous.)

Dans le cas ou un pilote n'a pu participer aux essais qualificatifs, il pourra partir du fond de grille.



Pré grille – 20 minutes avant le début des courses.

Trophée 600 ou 1000 cm3 : Qualification + 2 courses,

Les 249 minutes : Qualification par équipage + Endurance de 249 minutes (4h09)

Les 169 d'argent: Qualifications par équipage + Endurance de 169 minutes (2h49), épreuve qui se déroulera en même temps que les 249 minutes pour l'épreuve d'Alès, le temps de course passent donc à 249 minutes pour cette épreuve et le règlement à suivre est donc celui des 249 minutes pour l'épreuve d'Alès,

### **BRIEFING :**

Un briefing Obligatoire sera organisé avant chaque épreuve, le vendredi après-midi, soir ou samedi matin, Au cours de ce briefing, des informations importantes vous seront données sur le déroulement de l'épreuve. Aussi la présence de chaque pilote est **obligatoire** pour toute la durée du briefing sous peine de pénalités en cas d'absence.

### **RESULTAT :**

Il sera établi un podium scratch, senior, féminin, roadster pour chaque épreuve de Vitesse.

Pour l'Endurance les 249', en plus du Scratch, il sera établi un classement 600 et 1000, Féminin (équipage 100% Féminin), Mixte (au moins 1 féminine par équipage qui devra obligatoirement participer pendant la course.) et roaster.





# REGLES GENERALES POUR LES CONTROLES TECHNIQUES Trophée 600/1000.

Préambule Les réclamations sur l'absence de contrôles officiels de bruit et du poids effectués avant la course ne pourront constituer la base d'un appel. Le respect des règlements découle de la responsabilité du coureur ou d'un équipage.

## EQUIPEMENT A RETIRER

Devront être retirés obligatoirement :

- les béquilles,
- les clignotants,
- le(s) rétroviseur(s),
- les repose-pied passager,
- la plaque minéralogique,
- le phare,
- le feu de route arrière.

**Article 1 – Généralités Le contrôle technique avant l'épreuve est obligatoire.** Le pilote est à tout moment de l'épreuve responsable de sa machine. La moto doit être présentée propre, et exempte de toutes marques de contrôle techniques antérieures. **Pour les 4 temps, le bas de carénage doit être déposé et présenté séparément au contrôle technique.** Les contrôles préliminaires sont des vérifications de sécurité. La conformité de la machine est sous l'entière responsabilité du pilote. Les béquilles centrales et latérales doivent être enlevées. Une protection (matière plastique, téflon) des axes de roues est autorisée pour autant qu'elle ne dépasse pas de plus de 22 mm de chaque côté. Tous les carters moteurs contenant de l'huile et pouvant être en contact avec la piste suite à une chute devront être protégés par un second carter en matériau métallique ou composite tel qu'alliage d'aluminium, acier inoxydable, acier ou titane. Des plaques et/ou des barres de protection contre les chutes en aluminium ou acier sont également autorisées. Tous ces dispositifs doivent être conçus afin de résister aux chocs, frottements abrasifs et dégâts dus à une chute. Tous ces couvercles doivent être fixés correctement et de façon sûre par les vis de fixation qui équipent également les couvercles originaux du moteur sur les carters. Le Commissaire Technique a le droit d'interdire tout couvercle, s'il est évident que celui-ci n'est pas efficace.

Les Commissaires Techniques peuvent, à tout moment de la manifestation, effectuer des contrôles sur les motocycles.

**Article 2 – Coupe contact et coupe circuit** Les motocycles solos doivent être équipés d'un interrupteur ou bouton coupe contact de couleur rouge en état de fonctionnement, pouvant être actionné sans lâcher le guidon, se trouvant d'un côté ou l'autre du guidon ou demi guidon à portée de main, facilement accessible, visible et fonctionnel de couleur rouge. Il est recommandé que ce coupe-circuit interrompe le circuit primaire d'allumage.

L'installation sur la moto d'un coupe-circuit interrompant le circuit primaire d'allumage et coupant le moteur lorsque le pilote quitte sa machine (notamment en cas de chute) est recommandée. Ce système peut être commandé soit par un cordon relié au pilote ou par un système sans fil.

**Article 3 – Papillon des gaz** La poignée de commande d'accélération de la machine doit pouvoir revenir à sa position initiale lorsque le conducteur la lâche

**Article 4 – Récupérateurs** - Lorsqu'une machine est munie de reniflards d'huile, la sortie de ceux-ci



doit se faire dans un récupérateur qui doit être facilement accessible et qui doit être vide avant tous départs. - La capacité d'un récupérateur devra être : - de 250cc pour les reniflards de la boîte de vitesse. - De 250cc pour les moteurs 4T démunis d'un système de recyclage permanent, - Les motocycles 4T, s'ils sont équipés d'un système de recyclage fermé, doivent conserver ce système tel que l'origine. Le reniflard d'huile doit être connecté et se décharger dans la boîte à air. - Les réservoirs d'essence comportant des tubes reniflards doivent aboutir dans un récupérateur d'une capacité minimale de 250 cc y compris en cas d'utilisation d'un clapet anti-retour. Le récupérateur doit être dans un matériau approprié. - Les mises à l'air des radiateurs et des carburateurs doivent aboutir dans des flacons (250 cc) en matériau approprié.

**Article 5** – Garde-chaîne ouvert de la boîte de vitesses. ppigde boîte est obligatoire. Un garde chaîne doit être installé de telle manière à empêcher que la jambe ou le pied du pilote ne puisse se coincer entre le brin de la chaîne inférieure et la couronne arrière. Cette protection devra être en un matériau de type téflon, nylon ou matériaux composites ayant les bords arrondis et d'une épaisseur minimale de 5mm. Elle devra être fixée solidement.

**Article 6** – Système d'échappement Les systèmes d'échappement doivent être conformes aux normes de bruit en vigueur. L'extrémité d'un tuyau d'échappement ou du silencieux d'un motorcycle solo ne doit pas dépasser la tangente verticale du pneu arrière, à l'exception des motos de sport production (échappement de série d'origine homologuées et motos anciennes) si elles conservent le système d'échappement homologué d'origine. Les bords de sortie des silencieux seront arrondis ou protégés.

**Article 7** – Guidons Les extrémités du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide ou recouvertes de caoutchouc. Un espace minimum de 30 mm entre le guidon avec ses leviers et le réservoir ou le cadre, est obligatoire lorsque l'angle de braquage est au maximum. L'amortisseur de direction ne doit pas servir de butée. La réparation des guidons est interdite. Quelle que soit la position du guidon, il doit y avoir un espace d'au moins 20 mm entre le carénage et les extrémités du guidon ou de tout autre système de direction, y compris tous les accessoires qui y sont fixés. La réparation des guidons est interdite.

**Article 8** – Leviers Tous les leviers (embrayage, freins, etc.), doivent se terminer par une sphère (Ø de cette sphère: 16 mm minimum). Cette sphère peut également être aplatie mais, dans tous les cas, les bords doivent être arrondis (épaisseur minimum de cette partie aplatie: 14 mm). Ces extrémités doivent être fixées d'une façon permanente et faire partie intégrante du levier.

**Article 8.1** – Protection des leviers Les motos doivent être équipées d'une protection du levier de frein avant, afin de protéger le levier de frein au guidon d'un actionnement accidentel en cas de collision avec une autre machine. Ces protections doivent faire l'objet de fabrication en série et être distribuées par un professionnel.

**Article 9** – Repose-pieds La longueur minimum des repose-pied doit être de 65 mm Les repose-pieds peuvent être du type rabattable mais, dans ce cas, doivent être équipés d'un dispositif de retour à la position normale automatique, et une protection intégrale d'un rayon sphérique plein de 8 mm au moins doit se trouver à l'extrémité du repose-pied. Les repose-pieds métalliques fixes doivent comporter à leurs extrémités un embout de type nylon ou téflon, d'un diamètre de 16 mm.

**Article 10** – Freins pour circuit et courses de côte La séparation des conduites de frein avant doit se faire au-dessus du té de fourche inférieur, une exception peut être autorisée pour les machines équipées d'origine d'un système de freinage ABS si celui-ci ne peut être techniquement modifié. Les vis de fixation des étriers avant doivent être freinées par un fil métallique de sécurité, sauf pour les épreuves d'Endurance nécessitant des changements de roues. Le freinage des vis raccords de freins de type Banjo n'est pas obligatoire. Les motos doivent être équipées d'un frein à commandes indépendantes, pour chacune des deux roues agissant sur les deux roues. Le freinage avec des goupilles peut être interdit s'il n'est pas sécurisé.



**Article 11** – Bouchons de vidange et circuits d'huile Tous les bouchons de vidange, niveau et remplissage, doivent être étanches et bien vissés. Les tuyaux d'alimentation d'huile doivent être correctement et solidement fixés. Les filtres à huile externes doivent être rendus indesserrables par un fil métallique de sécurité. Tous les raccords, bouchons, écrous concernant les huiles du moteur, de la boîte de vitesses ou de la transmission doit être freiné par un fil métallique de sécurité. Les contrôleurs techniques sont seuls juges de l'efficacité du système.

**Article 12** – Circuit de refroidissement Le seul liquide de refroidissement autorisé, est l'eau pure ou l'eau mélangée à de l'alcool éthylique. Tout autre additif est interdit.

**Article 13** – Carénage (pour motocycles 4 T) Le carénage inférieur doit être construit pour contenir, en cas d'incident moteur, au moins la moitié de la totalité de l'huile et du liquide de refroidissement du moteur. Aucune ouverture située à moins de 50 mm du bas de carénage n'est autorisée. Le carénage doit comporter au maximum deux trous de 25 mm. Ces trous doivent rester obstrués en condition de piste sèche et peuvent être ouverts uniquement dans des conditions de course sur piste mouillée. Si la moto n'est pas équipée d'origine d'un carénage, un bac de récupération (50 % des liquides) doit équiper le motocycle.

Le remplacement du support avant du carénage (araignée) est autorisé, il doit être de construction solide et ne présenter aucun danger. Les Commissaires Techniques pourront refuser toute fabrication jugée dangereuse. Dans le cas où le support de carénage fait office de conduit d'alimentation en air de la boîte à air, l'ensemble support-conduit pourra être remplacé à condition de respecter les dimensions et formes d'origine du conduit d'air

Des roulettes de protection peuvent être installées afin de protéger la partie cycle en cas de chute. Toutefois, elles ne sont pas admises dans un rayon inférieur à 30 cm par rapport à l'axe des repose-pieds et ne doivent pas dépasser de plus de 10 mm du carénage.

Les supports de béquilles devront être réalisés en aluminium, nylon, téflon, ou matière équivalente, auront les dimensions maximum suivantes : Diamètre 30 mm, longueur 40 mm, vis de fixation en retrait.

**Article 14** – Réservoir de carburant Le bouchon de remplissage ne doit pas dépasser du bord supérieur du réservoir (risque d'arrachement), (pour les motos anciennes une dérogation pourra être accordée). Pour l'Endurance, des vannes de remplissage rapide, type Acerbis sont recommandées. Le réservoir doit être étanche, Les réservoirs additionnels sont interdits. Tous les réservoir de carburant doivent être complètement remplis de produit ignifugé (structure à cellules ouvertes, par exemple. Explosafe®). Le remplacement du bouchon de réservoir est autorisé.

**Article 15** – Equipements Voir le tableau figurant dans l'annuaire F.F.M. Le port du casque intégral avec visière est obligatoire. Les casques modulables, tout terrain, off road et jet sont interdits. Aucune adjonction d'appendice non homologué n'est autorisée sur les casques. Le pilote est responsable de la lisibilité des marques d'homologation de ses équipements (casques, dorsales, ...), si ces marques sont illisibles les équipements seront refusés par les Commissaires Techniques.

A tout moment de la manifestation, les Commissaires Techniques pourront, s'ils le jugent nécessaire, retirer toutes marques d'approbation FFM sur les casques, et/ou saisir temporairement une pièce de l'équipement qu'ils jugeraient non conforme ou dangereuse. Un rapport sera immédiatement adressé au Directeur de Course pour l'en informer.

**Article 16** – Plaques numéros



**Les numéros de course et fond de plaques sont libres mais doivent être suffisamment lisible à bonne distance.**

Sinon, voici la règle habituelles pour infos : Les machines devront être équipées de plaques blanches mates avec des numéros noirs mats. Les plaques devront être posées devant, au centre du carénage ou de chaque côté, et en bas de carénage. Pour les carénages de couleur claire, il y aura une bordure noire d'une largeur minimale de 8 mm tout autour du périmètre du fond blanc. Il pourra être accordé des dérogations de couleur de plaques ou numéros si l'organisateur estime que la visibilité est bonne. Les dimensions de tous les chiffres appliqués sur l'avant sont : Hauteur minimale : 140 mm Largeur minimale : 80 mm Largeur min. des traits : 25 mm Les dimensions de tous les chiffres appliqués sur le côté sont : Hauteur minimale : 120 mm Largeur minimale : 60 mm Largeur min. des traits : 25 mm Pour les side-cars, les numéros doivent être visibles quelle que soit la position du passager. Le numéro à l'avant doit être situé au milieu de la carène, en hauteur et en largeur.

Pour les roadsters les numéros arrière devront figurer sur les deux côtés du dossier de selle. En cas de litige concernant la lisibilité des numéros, la décision du Directeur Technique fera foi.

**Article 17** – Parc fermé et contrôle de conformité A l'issue de la course, à la demande du Directeur de Course et conformément à la réglementation, certaines machines pourront être mises en parc fermé, et des contrôles de conformité pourront avoir lieu. La mise en parc fermé doit être effective immédiatement après l'arrivée de la course, et le début des opérations de démontage doit avoir commencé au plus tard 30 mn après l'arrivée. Passé ce délai, le concurrent sera considéré comme ayant refusé le démontage et passible des sanctions prévues par la réglementation en vigueur pour l'épreuve de référence. Trois personnes maximum peuvent participer au contrôle (si le pilote participe, celui-ci fait parti des trois intervenants).

**Article 18** – Approbation des systèmes électroniques additionnels Dans le cas où le règlement spécifique de l'épreuve ou du cycle d'épreuves le permet, l'adjonction de dispositifs électroniques additionnels pour régler le mélange de carburant peut être installé. Ce dispositif doit uniquement être intercalé entre la commande d'injecteurs et les injecteurs, il ne peut avoir d'autres fonctions que l'optimisation de la carburation. Tout type de dispositif dont le constructeur ou l'importateur n'aura pas déposé auprès de la CNV tout les éléments demandés par celle-ci lui permettant d'apprécier la conformité du dispositif sera interdit.

**Article 19** – Contrôle du bruit La présence d'un compte tours en état de marche et étalonné, indiquant le régime moteur est obligatoire sur toutes les machines. Le niveau sonore sera de 102 db maximum, à un régime correspondant au tableau ci-dessous conforme aux spécifications de la FIM :

1 cylindre	2 cylindres	3 cylindres	4 cylindres	125 cc 2 Temps	7.000 RPM	250 cc 4 Temps	5.500 RPM
Moto	3	5.500 RPM	Pré Moto	3	5.500 RPM	400 cc A calculer selon la formule rappelée ci-dessous	* 600 cc 5.000 RPM
							5.500 RPM 6.500 RPM 7.000 RPM
							750 cc 5.000 RPM 5.500 RPM 6.000 RPM 7.000 RPM
							Au dessus de 750 cc 4.500 RPM 5.000 RPM 5.000 RPM 5.500 RPM

Remarque : ces régimes fixes ont pour objet de simplifier les procédures de contrôle sachant que la préconisation FIM est de réaliser les contrôles à des vitesses linéaires du piston de 11 m/s pour les 4 Temps et 13m/s pour les 2 Temps.

\* Valeur indicative selon modèle :  $N = 30\,000 \times V$

C N =

Régime Moteur Tr/mn / V = Vitesse linéaire du piston de référence / C = Course du piston

Les mesures seront effectuées en statique, sonomètre placé à 50 cm de l'extrémité du système d'échappement sous un angle de 45 degrés.

**Article 20** – Carburant



Sauf spécification contraire, toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb dans le sens usuel de cette appellation.

#### **Article 21 – Extincteur**

Chaque équipage d'Endurance devra posséder un extincteur. Celui-ci devra être d'une capacité minimum de 6 kg pour les appareils à poudre de type A.B.C. ou polyvalente et de 2kg pour les extincteurs de type CO<sup>2</sup> (neige ou mousse carbonique) efficace sur les feux d'hydrocarbures. (PAS D'EXTINCTEUR A EAU). Attention les extincteurs présent dans les Box seront facturés pour être rechargé si la goupille est retiré.

#### **ART. 22 – FEU ARRIERE ROUGE**

**La présence d'un feu rouge à l'arrière est obligatoire. Il devra être allumé en cas de pluie.**

#### **Règlement technique en résumé :**

- Pneumatique LIBRE de Marque et de Quantité.
- Combinaison cuir une pièce doublure coton ou soie ou sous combinaison + dorsale obligatoire (Réf. 1621-2) + Casque, gants homologués en très bon état, bottes sans trous.
- Freinage de vis des étriers, du bouchon de vidange ET remplissage d'huile et d'eau.
- Protection de levier de freins
- Equipement moto libre.
- Protège chaîne type dent de requin obligatoire
- Liquide de refroidissement : eau uniquement.
- Pas de phare, rétro, plaque d'immatriculation.
- Sabot fermé avec trou pouvant être ajouré en cas de pluie.
- Récupérateurs de liquide.
- Feu arrière obligatoire.
- Mousse de réservoir obligatoire (2019)



# Règlement particulier de la Course

## Endurance

### "Les 249' minutes"

Dates des épreuves 2022:

- (1) Circuit du Pôle mécanique d'Alès, le vendredi 6 mai (essais), le samedi 7 mai et le dimanche 8 mai 2022.

Ce règlement est susceptible d'évoluer.

**Les pilotes devront être âgés d'au moins 16 ans (600).**

La Licence FFM NCO ou licence à la journée LJA2 et Pass circuit ou NCO pour les essais du vendredi en option (voir le site de la Fédération Française de Motocyclisme).

Date épreuve :

- (1) Circuit du Pole mécanique d'Alès, le vendredi 6 mai, le samedi 7 mai et le dimanche 8 mai 2022

Nombres de motos maximum en piste : 42 en course et qualification, 47 en Endurance, 30 à 42 aux essais selon circuits.

**Conditions d'annulations :**

**Pas de remboursement.**

**Vous pouvez souscrire à une assurance annulation à 36€ (non obligatoire).**

**ORGANISATEURS :**

**Association Nîmes Moto Sport, L'Aspi Racing**

**Club FFM : 2351**

**166 route de Lézan**

**30350 Canaules et Argentière**

**email: [laspiracing.199@gmail.com](mailto:laspiracing.199@gmail.com)**

**JURIDICTIONS :**

**La manifestation se déroulera conformément au code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme.**

**reglements vitesse | FFMoto**

**Merci de prendre connaissance du règlement de la fédération en ligne sur leur site.**



## **Droits d'engagement pour l'endurance "Les 249" pour chaque week-end de course.**

729 €uros.

Qualifications de 45 minutes ou + réparti sur 1 ou 2 séances. Une seule moto par équipage en piste à la fois.

1 courses de 249 minutes soit 4h09.

L'Organisateur ou les Officiels se réservent le droit de réduire les temps de course ou qualifications en fonction des contraintes horaires.

500 € de caution pour la location des transpondeurs, Box, respect du règlement. (non encaissé)

Achat Support transpondeur : 10 €/support/machine, sur place.

Les équipages souhaitant participer aux endurances devront adresser leur bulletin d'inscription à l'adresse suivante : L'Aspi Racing – 276 rue Gustave Eiffel 30 000 Nîmes. Pour être prise en compte, une demande d'inscription devra impérativement être accompagnée du ou des chèques à l'ordre de L'Aspi Racing + un chèque de caution de 500 € + du bulletin d'inscription complètement rempli et signé ainsi que l'abandon de recours 2019. Notez "en cours" pour les numéros de licence si vous ne les avez pas encore.

### **ASSURANCES**

La manifestation est en cours d'obtention du visa de la FFM et sera assurée en responsabilité civile conformément à l'article R331-30 et A 331-32 du code de sport.

### **Licences :**

Pourront participer au Trophée de Ledenon, tous les pilotes titulaires d'une licence F.F.M. NCO en cours de validité et **les pilotes munis d'une licence "une manifestation, LJA "**. Ces licences sont à prendre au préalable directement sur le site de la Fédération Française de motocyclisme (FFM).

**Concernant la licence LJA (une manifestation sur plusieurs jours), celle ci est valable uniquement pour le week-end de course.** Pour les essais en option du vendredi (et peut être jeudi), il faut vous munir d'un Pass circuit disponible également sur le site de la FFM.

**Le tarif de la Licence LJA est majoré si vous la prenez directement sur place, nous vous conseillons vivement de la prendre avant la manifestation.**

### Administratif :

Vendredi à partir de 17h30 et samedi matin dès 7h30.

### **TRANSPONDEURS**

Chaque équipage se verra remettre un transpondeur de chronométrage contre une caution de 500 € (non encaissé, il devra être fixé constamment sur la machine en piste durant les qualifications et la course. **(attention de penser à le changer lors d'un changement de machine pour l'endurance)**

La perte, la destruction ou le vol du transpondeur sera à la charge de l'équipage.

En cas de non restitution, un montant de 320 € sera encaissé.

Chaque machine devra être équipée obligatoirement d'un support de transpondeur.

Vous pourrez en acheter un sur place pour 10 €/support/moto.



## CARBURANT

L'essence utilisée devra être celle des commerces routiers de type sans plomb 95 ou 98 uniquement.

## UTILISATION DES STANDS/BOX

Les stands ou Box coté piste seront réservés à l'endurance à partir du dimanche fin de matinée et leurs occupants devront faciliter l'accès et libérer la place nécessaire pour les équipages des courses "Les 249" minutes. 2 ou 3 équipages devront se partager un Box. (généralement 2 sauf exception du au circuit)

Les Tarifs d'inscription ne comprennent pas le Box pour les Endurances. Un supplément de 30 € sera exigé par équipage et par endurance pour le partage d'un Box le dimanche après midi. Ceux qui prennent un box pour le week-end complet ne paieront pas de supplément, cependant il leur sera demandé d'accueillir 1 ou 2 équipages. En cas de refus, ils seront exclus sans prétendre à un remboursement. Dans le cas, où ils accueillent un autre participant, les 30 € par équipage leur reviendront pour compensation.

Les participants aux autres courses et qui auront donc terminé leur week-end ne pourront pas refuser d'accueillir des équipages pour l'Endurance dans leur box, si le cas se présente, une amende de 150 € leur sera appliqué par le jury et il pourra leur être refusé de participer par la suite à de nouvelles épreuves au sein du Trophée Aspi Racing. Nous espérons vivement que le partage et la passion nous évite cela.

## ARRET AUX STANDS

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur et aux abords des Box.

Les opérations de mécanique simple\* et changement de pilote peuvent se faire devant le stand.

Dans la zone des stands, les mécaniciens pourront aider à pousser la machine de course si besoin. Si lors d'un arrêt le pilote dépasse son stand jusqu'à la fin de la piste d'accélération, il pourra alors, moteur coupé, revenir à contre sens.

Lorsqu'un pilote utilise la voie de décélération pour entrer ou quitter son stand, il ne devra pas rouler à plus de **60 km/h ou moins selon les circuits**.

Les excès de vitesse seront pénalisés par un stop and go de 30 secondes sans arrêt possible devant son stand.

\*Sont autorisées devant les stands :

- Changements de roues\*.
- Complément d'huile ou d'eau\* sur un tapis eco.
- Graissage et tension de la chaîne\*.
- Changement des plaquettes de frein et étriers\*.
- Nettoyage de la bulle.
- Ravitaillement essence, par derrick "type ACERBIS", 2 personnes pour effectuer l'opération. 1 Pompier qui se tiendra prêt avec l'extincteur + 1 Ravitailleur. **(DERNIERE OPERATION)**.

\*Ces opérations sont autorisées uniquement AVANT le ravitaillement.

Seulement quatre personnes pourront travailler sur la moto devant les stands.

Toutes autres opérations autres que celles citées ci dessus, pourront être effectuées uniquement dans les stands avec le moteur coupé.

S'il est nécessaire de mettre en marche le moteur, celui devra être coupé pour la sortie des stands.

Pour repartir, seuls deux mécaniciens sont autorisés à pousser la machine jusqu'au dernier stand.

**Dans un soucis d'équité et afin de ne pénaliser aucun équipage, 6 ravitaillements au stand de 1 minute d'arrêt seront obligatoires, moto béquillée.**





**Si les 1 minutes ne sont pas respectées, une pénalité de stop and go de 1 minute sera appliquée.**

### **RAVITAILLEMENT A LA FRANCAISE (1 moto)**

Le ravitaillement sera fait uniquement par derrick (type acerbis) devant la voie des stands. (le stockage et remplissage des derricks se font à l'arrière des box (pompiers obligatoires))

- 1. La moto rentre au Box par la pitlane à allure réduite (60 km/h maxi) et tourne vers son Box au dernier moment.**
- 2. Elle s'immobilise devant son stand pour être béquillée. (enclenchement du chrono).**
- 3. Les opérations nécessaires\* sont effectuées devant le box ou à l'intérieur si plus importante et non autorisée devant le box.**
- 4. Le Ravitaillement en essence est effectuée devant le Box après toutes les autres interventions à l'exception du nettoyage de la bulle.**
- 5. Après 60 secondes, la moto est autorisée à repartir avec un nouveau pilote.**

### **RELAIS A L'AMERICAINE (2 ou 3 motos)**

La moto qui s'apprête devra être disposée dans le stand avant sa prise de relais. La moto pourra être sortie devant le stand avant le ravitaillement uniquement pour le remplissage du réservoir en essence, celui-ci pourra se faire uniquement devant la voie des stands munie d'un derrick à clapet automatique

- 1. La moto prête à partir est béquillée dans le stand.**
- 2. La moto qui était en piste rentre par la pitlane à allure réduite (60 km/h maxi) et tourne vers son Box au dernier moment.**
- 3. Elle s'arrête dans le stand et est béquillée. (enclenchement du chrono)**
- 4. Le transpondeur est mis sur la machine qui s'apprête à partir.**
- 5. Après 60 secondes après le béquillage de la première machine, la machine qui prend le relais pourra partir avec un nouveau pilote.**

**Un contrôle du temps sera effectuée entre l'entrée des stands et la sortie des stands afin que l'arrêt d'une minute pour 5 ravitaillements soient respectés. Des commissaires de Stand se chargeront du bon déroulement des ravitaillements. Au delà de 5 ravitaillements, ceci pourront être plus court.**

### **ABANDON**

Un équipage ne souhaitant pas poursuivre la course, devra signaler obligatoirement son abandon par un membre de son équipage aux commissaires de stand.

### **DROIT A L'IMAGE**

Toute publicité dans l'enceinte du circuit devra faire l'objet d'un accord préalable.

L'Aspi Racing se réserve le droit d'utiliser les photos du Trophée où vous pourriez apparaître, ceci afin de faire la promotion de ce Trophée. Si toutefois, vous ne souhaitez pas apparaître, vous pouvez rédiger un courrier manuscrit nous le stipulant.

### **APPLICATION DU REGLEMENT**

En s'engageant au Trophée de l'Aspi Racing, les pilotes ou équipages déclarent avoir pris connaissance du règlement général du Trophée de l'Aspi Racing ainsi que des règlements particuliers des épreuves et également des règlements des circuits qui nous accueillent et s'engagent à les



respecter sous peine de sanctions.

## RENONCIATION A TOUS RECOURS CONTRE LES AUTORITES SPORTIVES

Les équipages et pilotes, par leur fait de leur participation, renoncent à tout droit de recours contre l'organisateur, ses représentants, soit par son arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute autre manière non prévue par le code Sportif de la FFM.

### Course d'Endurance les 249' :

Qualifications réparti sur 1 ou 2 séances par équipage. l'organisateur se réserve le droit de réduire le temps de qualification si cela s'avère nécessaire pour le bon déroulement de l'épreuve.

Pas de chrono minimum de qualification.

Pré grille – 20 minutes avant le début de la course. Exemple d'horaire pour la course du dimanche pour les 249' :

H - 15 minutes H -10minutes	Les 249' Minutes Ouverture de la piste, feu vert Fermeture de la piste, feu rouge
H- 10 à -7 minutes	Mise en place avant tour de chauffe
H - 7 Minutes H - 6 Minutes	Panneau 2 minutes Panneau 1 minute
H - 5 minutes	Départ pour 1 tour de Chauffe en épi, type le Mans.
H -2 minutes H -1 minutes	Panneau 2 minutes Panneau 1 minutes
H 0 Départ	Départ style le Mans en épi les 249' minutes.
H + 4h09	Arrivée des 249' minutes.
H + 4h15	Podium des 249' minutes



# Règlement particulier du Trophée l'Aspi Racing Vitesse 600 cc et 1000

L'Aspi Racing vous présente le Trophée Aspi Racing Vitesse.  
Les épreuves du Trophée de L'Aspi Racing auront lieu sur :

- Circuit du Pole mécanique d'Alès, le vendredi 6 mai, la samedi 7 mai et le dimanche 8 mai 2022.

-

Ce règlement est susceptible d'évoluer.

Les pilotes devront être âgés d'au moins 15 ans (600 cc).

La Licence FFM NCO ou licence à la journée LJA2 et Pass circuit ou NCO pour les essais du vendredi en option (voir le site de la Fédération Française de Motocyclisme).

Nombres de motos maximum en piste : 42 en course, 42 en essais qualificatifs.

**Conditions d'annulations :**

**Pas de remboursement.**

**Vous pouvez souscrire à une assurance annulation à 36€ (non obligatoire).**

## ORGANISATEURS :

**Association Nîmes Moto Sport, L'Aspi Racing**

**Club FFM : 2351**

**254 rue Gustave Eiffel**

**30 000 Nîmes**

**Adresse de correspondance;**

**166 route de Lézan 30350 Canaules et Argentières**

**laspiracing.199@gmail.com**

Ce règlement est susceptible d'évoluer.

Pourront participer au Trophée de Ledenon, les titulaires d'une licence F.F.M. NCO en cours de validité ou **les pilotes munis d'une licence « une manifestation »**. Voir sur le site de la Fédération Française de motocyclisme (FFM).

MixCup : A partir de 11 ans, limité à 42 chevaux roue arrière, + de 13 ans, jusqu'à 60 chevaux.

Trophée 600 et Trophée 1000 : Les pilotes devront être âgés d'au moins 16 ans (15 ans pour les cylindrées de moins de 600 cc)

Nombres de coureurs maxi en piste en course : 42 Pilotes

1 à 2 qualifications.

2 courses par catégorie et par épreuve.

Les pilotes qui souhaitent participer aux épreuves de vitesse devront adresser leur bulletin d'inscription à l'adresse suivante : L'Aspi Racing – 276 rue Gustave Eiffel 30 000 Nîmes. Pour être prise en compte, une demande d'inscription devra impérativement être accompagnée du ou des chèques à l'ordre de L'Aspi Racing, un chèque de caution de 500 €, du bulletin d'inscription complètement rempli et signé ainsi que l'abandon de recours 2020. **Notez "en cours" pour les**



numéros de licence si vous ne les avez pas encore.

### Licences :

Pourront participer au Trophée de Ledenon, tous les pilotes titulaires d'une licence F.F.M. NCO en cours de validité et les pilotes munis d'une licence "une manifestation, LJA ". Ces licences sont à prendre au préalable directement sur le site de la Fédération Française de motocyclisme (FFM).

Concernant la licence LJA (une manifestation sur plusieurs jours), **celle ci est valable uniquement pour le week-end de course.** Pour les essais en option du vendredi, il faut vous munir d'un Pass circuit disponible également sur le site de la FFM.

**Le tarif de la Licence LJA est majoré si vous la prenez directement sur place, nous vous conseillons vivement de la prendre avant la manifestation.**

### Administratif :

Le Vendredi à partir de 17h30 et samedi matin dès 7h30.

### Les différentes catégories :

#### Catégorie Trophée Vitesse 1000 cc ou Endurance 1000 cc :

Toutes sportives et Roadster à partir de 1994. 'dérogation possible sur demande)

Supérieur à 749 cc pour les 4 cylindres

Supérieur à 765 cc pour les 3 cylindres

Supérieur à 959 cc pour les bicylindres.

Exemple Yamaha R1, Suzuki 750\*/1000 GSXR, Honda CBR 900, 929, 954,1000/ Kawasaki ZX9R, ZX10R, ZX10RR, H2/ Ducati Panigale, 999, 1099, V4. MV Agusta F4 1000, 800\*, Aprilia RSV4? RSV 1000....

#### Catégorie Trophée 600 cc :

Toutes sportives à partir de 1994.

Jusqu'à 750 cc pour les 4 cylindres.

Jusqu'à 765 cc pour les 3 cylindres.

Jusqu'à 959 cc pour les bicylindres.

Tous Roadster à partir de 1995

Jusqu'à 800 cm<sup>3</sup> pour les 4 cylindres.

Jusqu'à 900 cm<sup>3</sup> pour les 3 cylindres.

Jusqu'à 765 cm<sup>3</sup> pour les bicylindres.

Exemple : Yamaha R6, Honda CBR600, Suzuki GSXR600/750\*, Kawasaki ZX6R, MV Agsuta 675, 800\*, Triumph 765 , Yamaha MT09, Suzuki GSR600 OU 750, Kawasaki Z800, HONDA 600 Hornet.

\* Pour l'équité, ces machines pourront être classé en 600 ou 1000 par son pilote mais l'organisateur se réserve le droit de les monter ou descendre de catégorie en fonction des performances de leur pilote.

### La MIXCUP.

Honda 500 CB/500 CBR, Honda 400 RVF, Kawasaki 300/400 Ninja,, Kawasaki ER5, Yamaha R3, KTM 390, 500 GSE ou moto équivalente de 40 à 60 cv.

**Si vous n'êtes pas sure de l'acceptation de votre machine, merci de nous contacter afin que l'on voit ensemble si votre machine peut entrer dans la catégorie. (Lionel 06.11.18.56.43)**



**Dans un esprit d'équité, il pourra être attribué des pénalités de temps pour les machines bénéficiant d'un rapport poids/Puissance trop avantageux.**

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler une catégorie si le nombre de participants est trop faible et préviendra le plus tôt possible les inscrits.

Respect d'autrui:

Il est rappelé que le respect d'autrui est une valeur primordiale pour le trophée de l'Aspi Racing. Pour cela, nous vous demandons : - De ne pas respecter les riverains ou les personnes dans le paddock - De ne pas faire rouler de machine, quel que soit le gabarit de celle-ci, en échappement libre - De ne pas faire de burn ou de rupteur dans les paddocks et sur la piste - De ne pas faire de test de vitesse ou de freinage dans les paddocks - De tenir les animaux domestique en laisse - Et de stopper tout bruit de moteur après 22h. Des sanctions allant jusqu'à l'exclusion de la compétition pourront être prises.

Une amende de 250 € sera exigée pour tout abandon de pneus sur le paddock.

Course :

Pas de temps minimum de qualification.

Pré grille – 20 minutes avant le début de la course.

**BRIEFING :**

Un briefing sera organisé le vendredi après midi avant l'épreuve. Au cours de ce briefing, des informations importantes vous seront données sur le déroulement de la course. Aussi la présence de chaque pilote est obligatoire pour toute la durée du briefing sous peine de pénalités en cas d'absence.

**RESULTAT :**

Suivant la course, il sera établi un podium Scratch, Sénior, féminin et Roadster.

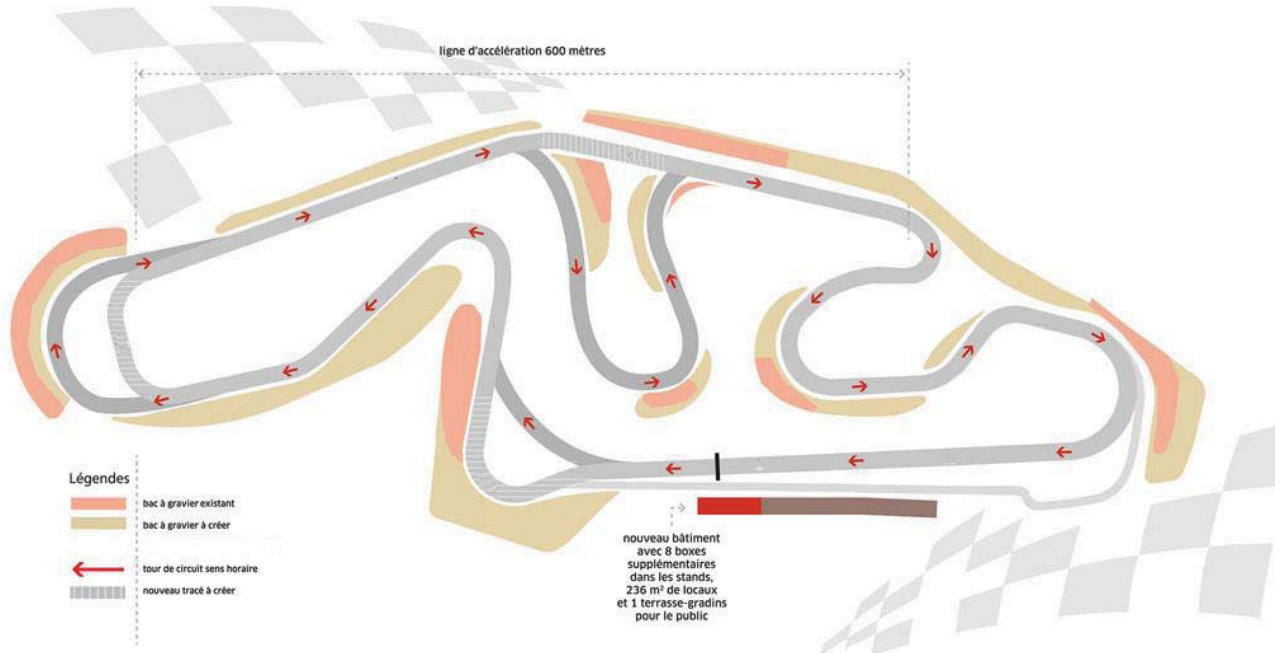


## HORAIRES 1 TROPHEE ASPI RACING

600/1000/Les 249'/KLASS GP 125 et 250/PMR BRIDGESTONE CUP/SPORTWIN

Samedi		
8h30 à 8h50	Qualification 1 PMR CUP	20 minutes
8h55 à 9h10	Qualification 1 Klass GP 125	15 minutes
9h15 à 9h30	Qualification 1 Klass GP 250	15 minutes
9h35 à 9h55	Qualification 1 SportWin	20 minutes
10h00 à 10h20	Qualification 1 Trophée 600	20 minutes
10h25 à 10h45	Qualification 1 Trophée 1000	20 minutes
10h50 à 11h05	Qualification 2 klass GP 125	15 minutes
11h10 à 11h25	Qualification 2 klass GP 250	15 minutes
11h30 à 11h50	Qualification 2 PMR Cup	20 minutes
11h55 à 12h15	Qualification 2 Trophée 600	20 minutes
12h20 à 12h40	Qualification 2 Trophée 1000	20 minutes
12h40 à 13h00	Marge horaire	20 minutes
Pause 1h00		
14h00 à 14h20	Qualification 2 SportWin	20 minutes
14h25 à 14h55	Course 1 PMR	14 tours
15h00 à 15h30	Course 1 Trophée 600 Aspi Racing	15 tours
15h35 à 16h05	Course 1 Trophée 1000 Aspi Racing	15 tours
16h10 à 16h40	Course 1 Klass GP 125	14 tours
16h45 à 17h15	Course 1 Klass GP 250	14 tours
17h20 à 17h50	Course 1 SportWin	14 tours
17h55 à 18h40	Qualification 1 Les 249'	45 minutes
18h40 à 19h00	Marge horaire	20 minutes
Dimanche		
8h30 à 9h15	Qualification 2 Les 249'	45 minutes
9h20 à 9h50	Course 2 PMR	14 tours
9h55 à 10h25	Course 2 SportWin	14 tours
10h30 à 11h00	Course 2 Trophée 600 Aspi Racing	15 tours
11h05 à 11h35	Course 2 Trophée 1000 Aspi Racing	15 tours
11h40 à 12h10	Course 2 Klass GP 125	14 tours
12h15 à 12h45	Course 2 Klass GP 250	14 tours
12h45 à 13h20	Marge horaire	35 minutes
Pause 1h00		
14h20	Ouverture de la piste	
14h25	Fermeture de la piste	
14h30	Départ 1 tour de chauffe type le mans	
14h35	Départ les 299' type les Mans	
18h44	Arrivée les 249'	4h09
19h00	Podium les 249'	







## Attestation d'assurance

Nous vous confirmons par la présente que dans le cadre de votre assurance responsabilité civile sports mécaniques indiquée il existe la couverture d'assurance suivante:

### Assuré

Association Nîmes Moto Sport L'Aspi Racing  
Lionel Bergeron  
276, rue Gustave Eiffel  
30000 NIMES  
FRANKREICH

### N° police d'assurance

SVA-001087

### Début de l'assurance

06.05.2022, 0.00 CET

### Expiration de l'assurance

08.05.2022, 24.00 CET

### Somme assuré

Le présent contrat couvre les risques prévus par l'article R331-30 du code du sport. Conformément à l'article A331-32 du code du sport, par arrêté du 28 février 2008. La garantie est accordé par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10 000 000 euros pour la réparation des dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500 000 euros pour la réparation des dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile

La présente attestation est conforme aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.



## Type d'assurance

### Assurance responsabilité civile sports mécaniques

Votre garantie couvre la responsabilité civile obligatoire

- de l'organisateur (l'assuré)
- des commissaires sportifs, membres organisateurs ou de toute autre personne à laquelle l'organisateur a confié l'organisation et le déroulement de la manifestation, pour la responsabilité civile résultant de leur qualité
- des assistants des pilotes
- des participants (assurés : candidats, pilotes, copilotes, détenteurs et propriétaires de véhicules)

Les risques marqués par  sont assurés.

## Étendue territoriale de la couverture

Mondialement sans USA/Canada

## Manifestation assuré

### Trophée de l'Aspi Racing 2022

Circuit	Dates	Participants	Course
Pôle Mécanique Alès	06.05.2022	42	course de sprint
Pôle Mécanique Alès	07.05.2022	42	course de sprint
Pôle Mécanique Alès	08.05.2022	225	course d'endurance

Le taxi de course (passager ou sociétaire) n'est pas assuré.  
La responsabilité civile de tiers n'est pas assurée.  
Tout autre programme-cadre n'est pas couvert par l'assurance.  
Le programme-cadre n'est pas couvert par l'assurance.

La présente attestation ne représente qu'une preuve d'assurance. Une couverture d'assurance ne peut être accordée que sur la base des clauses et conditions convenues dans les polices d'assurance.

Date d'émission: 15.02.2022

